



LC FORMATIONS
CONSEIL & DEVELOPPEMENT

PROGRAMME DE FORMATION

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

DOCUMENT REMIS AU STAGIAIRE
AVANT SON INSCRIPTION

CONTACT / RENSEIGNEMENT :

CASTILLON LAURÈNE — 06.69.23.18.16
CONTACT@LC-FORMATIONS.FR



FORMATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

➔ OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Appliquer les règles d'hygiène et de salubrité exigées par la réglementation en vigueur pour la pratique du tatouage, du maquillage permanent et du perçage
- Mettre en œuvre les protocoles d'asepsie, de désinfection et de stérilisation du matériel et des locaux
- Organiser la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et assurer la traçabilité des procédures obligatoires

➔ CATÉGORIE ET BUT

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

➔ PUBLIC

Le public concerné est : tout public.

➔ PRÉ-REQUIS

Les conditions d'accès sont :

Pré-requis : Aucun

Niveau exigé : Débutant

➔ DURÉE

Cette formation se déroule sur un volume de 7 à 100 heures, soit 1 à 15 jours.

Le volume horaire et le nombre de jours sont définis à l'issue de l'analyse du besoin, en fonction du niveau du stagiaire et des objectifs visés.

Volume horaire exact, dates et horaires : voir convention de formation.

➔ TARIF

Tarif : sur devis.

Le coût est établi en fonction du volume horaire retenu et des modalités de la formation. Il est communiqué dans le devis adressé avant toute contractualisation, puis repris dans la convention de formation.

Organisme de formation net de TVA.



FORMATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

➔ MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription est réputée acquise lorsque : La convention de formation est signée.
Les délais d'accès à l'action sont : 15 jours avant le début de l'action de formation.



FORMATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

➤ **MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT** **MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES**

L'organisation pédagogique repose sur l'individualisation accompagnée avec présence pédagogique constante du formateur.

OUTILS PÉDAGOGIQUES : L'intervenant alternera apports théoriques, démonstrations pratiques des protocoles d'asepsie et mises en application supervisées, afin que le stagiaire maîtrise l'ensemble des procédures d'hygiène exigées par la réglementation en vigueur pour les actes de tatouage, de maquillage permanent et de perçage.

Les exercices permettront de valider les acquis tout au long de la formation. Le stagiaire mettra en pratique les protocoles étudiés, notamment le lavage et la désinfection des mains, l'habillage professionnel, la préparation d'un poste de travail aseptisé, la conduite d'un cycle de stérilisation et le tri des déchets DASRI.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES : Livret explicatif.

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP : Les personnes en situation de handicap peuvent tout à fait rejoindre notre formation. Merci de nous contacter pour toute situation particulière.

ÉLÉMENTS MATÉRIELS DE LA FORMATION

Équipements divers mis à disposition : un ordinateur avec connexion internet sera mis à disposition du stagiaire.

Documentation : Le formateur s'appuiera sur un support pédagogique remis à chaque stagiaire, comprenant les textes réglementaires en vigueur, les protocoles d'asepsie et de stérilisation détaillés, les fiches de traçabilité ainsi que les documents types de gestion des DASRI et d'information de la clientèle.

COMPÉTENCES DES FORMATEURS

Le formateur référent possède les qualités nécessaires à la mise en place d'un parcours modulaire. Il a un rôle de formateur accompagnateur. Il réajuste en permanence le contenu de la formation en fonction des avancées du stagiaire. Il reste à l'écoute des besoins et répond au mieux aux attentes.

La formation est assurée par un formateur référent, spécialisé dans le domaine de la formation, sélectionné pour ses compétences pédagogiques et son expérience professionnelle. Son identité, son curriculum vitae et ses qualifications sont communiqués au stagiaire avant le démarrage de l'action et annexés à la convention de formation.



FORMATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

➔ CONTENU DE LA FORMATION

PARTIE 1 - CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ACTES DE TATOUAGE, MAQUILLAGE PERMANENT ET PERÇAGE

- Connaître les obligations réglementaires en vigueur applicables aux professionnels du tatouage, du maquillage permanent et du perçage pour exercer en conformité
- Maîtriser les obligations de déclaration d'activité auprès des autorités compétentes et les règles d'aménagement des locaux
- Appliquer les obligations d'information de la clientèle, de recueil du consentement et les règles relatives aux personnes mineures
- Identifier les responsabilités du professionnel et les sanctions encourues en cas de manquement pour sécuriser son activité

PARTIE 2 - FLORES MICROBIENNES ET RISQUES INFECTIEUX

- Connaître les flores microbiennes (bactéries, virus, champignons) et leurs modes de transmission pour comprendre l'origine du risque infectieux
- Identifier les agents infectieux transmissibles par le sang et les liquides biologiques afin de mesurer les enjeux de la prévention
- Comprendre les mécanismes de l'infection et les facteurs de risque liés à l'effraction cutanée
- Connaître les précautions dites universelles et la conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang pour réagir efficacement

PARTIE 3 - ASEPSIE, ANTISEPSIE ET PRÉPARATION DE LA ZONE

- Maîtriser les techniques de lavage et de désinfection des mains adaptées à chaque situation de travail
- Utiliser les équipements de protection individuelle (gants, masque, tenue) au bon moment et de la bonne manière
- Préparer la zone cutanée ou muqueuse à traiter et en réaliser l'antiseptie selon les protocoles en vigueur
- Organiser un poste de travail aseptisé en distinguant zones propres et zones sales pour prévenir les contaminations croisées

PARTIE 4 - DÉSINFECTION ET STÉRILISATION DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX

- Distinguer nettoyage, désinfection et stérilisation pour appliquer le traitement adapté à chaque matériel
- Conduire un cycle complet de stérilisation à l'autoclave et en contrôler l'efficacité pour garantir la sécurité des actes
- Privilégier le matériel à usage unique et gérer son stockage pour limiter les risques de contamination
- Mettre en place les protocoles d'entretien des locaux, des surfaces et du mobilier conformes aux exigences en vigueur
- Assurer la traçabilité des opérations de stérilisation et la tenue des registres obligatoires

PARTIE 5 - GESTION DES DÉCHETS ET MISE EN ŒUVRE AU QUOTIDIEN



FORMATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

- Trier, conditionner et stocker les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) conformément à la réglementation en vigueur
- Organiser la filière d'élimination des DASRI avec un prestataire agréé et conserver les justificatifs de traçabilité
- Élaborer les protocoles écrits d'hygiène propres à son établissement pour garantir des pratiques constantes
- Transmettre à la clientèle les consignes de soins et de cicatrisation après l'acte pour prévenir les complications

➔ SUIVI ET ÉVALUATION

EXÉCUTION DE L'ACTION

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Attestation remise aux stagiaires ayant suivi la formation Hygiène et salubrité avec assiduité

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS (OU D'ACQUISITION DES COMPÉTENCES)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- Questions orales et exercices pratiques
- Mise en application des protocoles d'asepsie, de stérilisation et de gestion des DASRI, évaluée sur la conformité aux obligations réglementaires en vigueur
- Mise en situation finale



LC FORMATIONS
CONSEIL & DEVELOPPEMENT



FORMATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ

LC FORMATIONS

50 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS SIRET 88379731800036 - SARL AU CAPITAL SOCIAL DE 1000 €- NUMÉRO TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR77883797318 DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE FORMATION ENREGISTRÉE SOUS LE N°11757183875 DU PRÉFET DE RÉGION D' ÎLE-DE-FRANCE